

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

#### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 13 août 2014, à laquelle sont présents:

Madame la conseillère Mona Wood  
Madame la conseillère Leigh MacLeod  
Monsieur le conseiller Jean Dutil  
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h35, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public puis le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **141.08.14 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par Directeur général.

- 3 ADMINISTRATION**
- 3 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 1 2
- 3 2 Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 31 juillet 2014
- 3 2 3 Affectations
- 3 3 Correspondance**
- 3 3 1 Correspondance reçue
- 3 3 2 Correspondance envoyée
- 3 4 Personnel**
- 3 4 1 Politique à l'égard des conditions de travail des cadres et professionnels non syndiqués
- 3 5 Résolution**
- 3 5 1 Emprunts temporaires pour les règlements 488-,500-2012, 511-2013, 513-2014 et 514-2014
- 3 5 2 Reconduction de l'entente avec la Caisse Populaire
- 3 6 Réglementation**
- 3 6 1
- 4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport du Directeur du service
- 4 1 2 Rapport d'activité de la SQ
- 4 2 Personnel**
- 4 2 1
- 4 3 Résolution**
- 4 3 1 Servitude d'utilité publique - Marché Vaillancourt
- 4 4 Réglementation**
- 4 4 1

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **TRAVAUX PUBLICS**

- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 Personnel**
- 5 2 1 Poste d'électromécanicien
- 5 2 2 Embauche de Monsieur François Duchesne
- 5 3 Résolution**
- 5 3 1 -
- 5 3 2 Contrat de déneigement du stationnement de l'Hôtel de ville
- 5 3 3 Contrat de déneigement du stationnement du corridor aérobique
- 5 3 4 Contrat de déneigement des traverses de ski de fond
- 5 3 5 Contrat pour la fourniture de sable abrasif
- 5 3 6 Contrat pour la fourniture de sel
- 5 3 7 Acceptation provisoire du chemin des Trois-Pierre
- 5 3 8 Contrat d'asphaltage 2014
- 5 4 Réglementation**
- 5 4 1
- 6 ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 1 2
- 6 2 Personnel**
- 6 2 1
- 6 3 Résolution**
- 6 3 1 Acquisition - véhicule tout terrain pour l'entretien du réseau de pistes
- 6 3 2 Toponymie – Parc
- 6 3 3 Gazebo - parc Basler
- 6 3 4 Programme Climat-municipalités
- 6 4 RÉGLEMENTATION**
- 6 4 1 Adoption du règlement 515-2014 qui décrète la municipalisation du réseau d'eau potable du secteur Ski Morin-Heights et les travaux de mise à niveau et un emprunt au montant de 1 560 000 \$ pour y pourvoir
- 7 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 1 2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 7 2 Personnel**
- 7 2 1
- 7 3 Résolution**
- 7 3 1 Dérogation mineure - 777, rue Millard
- 7 4 RÉGLEMENTATION**
- 7 4 1 Avis de motion - règlement 516-2014 qui modifie le règlement de zonage 416 et le règlement de lotissement 417 concernant les normes d'implantation ainsi que les normes de lotissement de la zone 31
- 7 4 2 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 516-2014 qui modifie le règlement de zonage 416 et le règlement de lotissement 417 concernant les normes d'implantation ainsi que les normes de lotissement de la zone 31
- 8 LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 8 1 2
- 8 2 Personnel**
- 8 2 1
- 8 3 Résolution**
- 8 3 1 Autorisation de l'activité « Découvertes vins et bières » du 23 août
- 8 3 2 Félicitations Arts Morin-Heights
- 8 3 3 Félicitations Collecte de sang Héma-Québec
- 8 3 4 Délégation de Morin-Heights au Jeux du Québec
- 8 3 5 Remerciements aux commerces de Morin-Heights
- 9 Affaires nouvelles
- 10 Période de questions
- 11 Levée de l'assemblée

## Municipalité de Morin-Heights

### 142.08.14 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2014 a remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2014.

### 143.08.14 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de juillet 2014 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier électronique d'assemblée ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Les membres du conseil ont pris connaissance et obtenu les clarifications demandées lors du comité plénier.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a vérifié la liste et recommande au conseil d'approuver les comptes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

<b>Bordereau de dépenses Du 1er au 31 juillet 2014</b>	
<i>Comptes à payer</i>	1 214 136,55 \$
<i>Comptes payés d'avance</i>	493 521,53 \$
<i>Total des achats fournisseurs</i>	1 707 658,08 \$
<i>Paiements directs bancaires</i>	4 245,89 \$
<i>Sous total - Achats et paiements directs</i>	1 711 903,97 \$
<i>Salaires nets</i>	101 389,32 \$
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES (JUILLET 2014)</b>	<b><u>1 813 293,29 \$</u></b>

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

### ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 JUILLET 2014

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 juillet 2014.

## Municipalité de Morin-Heights

### 144.08.14 AFFECTATIONS

---

Considérant que certains ajustements budgétaires et affectations du surplus sont nécessaires à la réalisation des projets du Service des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve les transferts budgétaires et affectations suivants:

#### Transferts budgétaires

02-320-00-631	Essence TP	- 10 000,00 \$
02-320-00-621	Gravier pour chemin	+ 10 000,00 \$
02-320-00-625	Asphaltage	- 10 000,00 \$
02-320-00-621	Gravier pour chemin	+ 10 000,00 \$

#### Affectation du Surplus

Travaux sur le chemin du Village entre les rues Bourget et Floralias dans le cadre du projet de la MRC pour l'inter connexion	60 000,00 \$
Travaux d'asphaltage et de drainage sur les chemins du Loup-garou et Feux-follets	100 000,00 \$

#### Affectation du Fonds de route

Travaux sur le chemin Kirkpatrick	50 000,00 \$
-----------------------------------	--------------

---

### CORRESPONDANCE

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de juillet 2014.

Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

#### Correspondance reçue

- 1 Hydro Québec: bilan des travaux
- 2 MADA: guide aux municipalités
- 3 Dossier: 50, rue Bob-Seale
- 4 Dossier: 12, rue Bob-Seale
- 5 Régie intermunicipale: procès-verbal 21.05.14
- 6 RIDR: matériaux non-conformes - année 2014
- 7 Dossier: 20, rue Bob-Seale
- 8 Fondation médicale des Laurentides: invitation au golf
- 9 TCRAL: rapport complémentaire
- 10 RIDR: communiqué
- 11 Parc linéaire: demande d'amélioration
- 12 Moisson Laurentides: rapport d'activités
- 13 Office des personnes handicapées: Prix à part entière
- 14 Trinity Anglican Church: remerciements
- 15 Hydro Québec: bilan des travaux
- 16 Société Alzheimer des Laurentides: remerciements
- 17 Ministère des transports: utilisation du frein moteur

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 18 MRC des Pays-d'en-Haut: démarche MADA
- 19 TCRAL: recherche exploratoire auprès des aînés
- 20 École secondaire régionale Laurentian: invitation au tournoi de golf
- 21 PG Solutions: application Voilà !
- 22 P. Rose: travaux sur rue Vivaldi
- 23 Ministère des transports: Investissements routiers
- 24 Tricentris: bulletin - juin 2014

### **Correspondance envoyée**

- A 180, Rang 2 - pluies
- B A. Dubois: 425, Village
- C Y. St-Denis: remerciements
- D J. Savard: entrée du golf Balmoral
- E L. Dufour: MSSI protocole d'entente
- F E. Popa: demande d'assistance financière
- G Y. Benguigui: aménagement d'un fossé
- H P. Lessard: armoiries
- I D. Francis & B. Gill: 784, Crescent

### **145.08.14 POLITIQUE À L'ÉGARD DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES ET PROFESSIONNELS NON SYNDIQUÉS**

---

Considérant que la Municipalité s'est dotée d'une Politique à l'égard des conditions de travail des cadres et professionnels non syndiqués en 1999;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que la Politique à l'égard des conditions de travail des cadres et professionnels non syndiqués soit modifiée comme suit :

#### Pro tempore (2005-06)

Lorsqu'un membre du personnel cadre est invité à remplacer son supérieur pour un congé ou dans le cas de vacance du poste, lorsque cette période est d'une durée ~~d'une~~ deux semaines ou plus, le salaire de l'employé cadre agissant pro-tempore est majoré de ~~20%~~ 5% pour la durée de remplacement pour compenser la surcharge de travail. Cette mesure ne s'applique pas lors du remplacement du Directeur des travaux publics par le contremaître lorsqu'il s'agit des vacances annuelles.

En aucun cas la rémunération ne sera plus élevée que celle de la personne qui est remplacée.  
(2007-11)

#### Ententes particulières

##### **Monsieur Michel Grenier**

Nonobstant la clause de la Politique relative au Pro tempore, la rémunération de monsieur Grenier est majoré de 20% pour la durée de remplacement du Directeur général lorsque cette période est d'une semaine et plus pour compenser la surcharge de travail.

### **146.08.14 EMPRUNTS TEMPORAIRES POUR LES RÈGLEMENTS 488-,500-2012, 511-2013, 513-2014 et 514-2014**

---

Considérant que des emprunts temporaires sont requis en attente du financement permanent des projets;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que des marges de crédit temporaires soient ouvertes à la Caisse populaire Desjardins en vertu des règlements suivants :

513-2014	261 400 \$
514-2014	286 500 \$
Total projet des Bories	547 900 \$
488-2011 rue des Trois-Pierre	583 000 \$
500-2012	1 400 000 \$
511-2013	1 000 000 \$
Total projet du Balmoral	2 400 000 \$

Que le maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité.

### **147.08.14 RECONDUCTION DE L'ENTENTE AVEC LA CAISSE POPULAIRE**

---

Considérant l'offre de la Caisse populaire de renouveler l'entente de service bancaire sans modifications;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil accepte l'offre de renouvellement de l'entente de service avec la Caisse populaire Desjardins pour la prochaine année.

Que le maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de juillet 2014 du Directeur du service de Sécurité incendie et des premiers répondants.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SQ**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec du mois de juillet 2014.

### **148.08.14 SERVITUDE - 878, CHEMIN DU VILLAGE**

---

Considérant qu'une entente est intervenue entre l'administration et le propriétaire du Marché Vaillancourt à l'effet de reconstruire les trottoirs et des espaces de stationnement en parallèle face à l'immeuble;

Considérant que cette entente vise à assurer la sécurité dans un secteur particulièrement achalandé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

## ***Municipalité de Morin-Heights***

Que le Conseil accepte les termes de l'entente intervenue avec les propriétaires de l'immeuble situé au 878, chemin du Village et autorise la signature d'une servitude d'utilité publique à cet effet.

Que ce conseil accepte que les travaux de relocalisation du trottoirs, des espaces de stationnement et de terrassement et les honoraires professionnels soient assumés par la municipalité et affecte la somme de 10 000 \$ du surplus libre pour ce faire.

Que le maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité.

### **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de juillet et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

#### **149.08.14 POSTE D'ÉLECTROMÉCANICIEN**

---

Considérant que la gestion des six réseaux d'eau potable justifie un poste spécialisé dans le domaine;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise la création d'un poste d'électromécanicien selon les termes de la convention collective de travail.

Que ce Conseil approuve la description des tâches du poste qui est annexée à la présente.

Que le Directeur général soit autorisé à signer une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3950, en conséquence.

#### **150.08.14 EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS DUCHESNE**

---

Considérant que le Conseil a créé un poste d'électromécanicien;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise l'embauche de Monsieur François Duchesne au poste d'électromécanicien selon les termes de la convention collective de travail et la lettre d'entente.

#### **151.08.14 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

---

Considérant que le déneigement du stationnement de l'hôtel de ville doit être confié à l'entreprise privée pour des raisons d'efficacité;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant la municipalité a procédé à une demande de prix et les entrepreneurs suivants ont été invités à présenter une offre;

David Riddell Excavation et transport	Déneigement Carruthers
Construction Stewart	Normand Dupont

Considérant que la municipalité a reçu les prix suivants:

Soumissionnaires	Prix
Construction Stewart	5 861,53 \$

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat de déneigement du stationnement de l'hôtel de ville pour l'hiver 2014-2015 à Construction Stewart pour un total de 5 861,53 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service lequel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

### **152.08.14    CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CORRIDOR AÉROBIQUE**

---

Considérant que le déneigement du stationnement du corridor aérobique doit être confié à l'entreprise privée pour raison d'efficacité;

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de prix et les entrepreneurs suivants ont été invités à présenter une offre:

David Riddell Excavation et transport	Déneigement Carruthers
Construction Stewart	Normand Dupont

Considérant que la municipalité a reçu les prix suivants :

Soumissionnaires	Prix
Déneigement Carruthers	3 752,78 \$
Construction Stewart	4 193,38 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat de déneigement du stationnement du corridor aérobique pour l'hiver 2014-2015 à Déneigement Carruthers pour un total de 3,752.78 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service lequel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

### **153.08.14    CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES TRAVERSES DE SKI DE FOND**

---

Considérant que le déneigement des traverses de ski de fond doit être confié à l'entreprise privée pour raison d'efficacité;



## Municipalité de Morin-Heights

Considérant que la municipalité a procédé à une demande de prix et les entrepreneurs suivants ont été invités à présenter une offre:

David Riddell Excavation et transport	Déneigement Carruthers
Construction Stewart	Normand Dupont

Considérant que la municipalité a reçu le prix suivant:

Soumissionnaires	Prix
Déneigement Carruthers	1 518,21 \$
Construction Stewart	2 458,75 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat de déneigement des traverses de ski de fonds pour l'hiver 2014-2015 à Déneigement Carruthers pour un total de 1 518.21 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service lequel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

### **154.08.14** CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SABLE ABRASIF

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la fourniture de sable pour l'hiver 2014;

Lafarge North America
Les Entreprises forestières T&W Seale Inc.
David Riddell Excavation/Transport
Beauval Sable L.G.
Location Jean Miller
Recyclage Sainte-Adèle

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes:

Soumissionnaires	Prix
Lafarge Canada Inc.	63 320,00 \$
David Riddell Excavation et transport Inc.	60 400,00 \$
Bauval Inc. Sables L.G.	94 110,00 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, David Riddell Excavation et transport Inc. au prix avant taxes de 12,00 \$ t.m. pour le sable et 0,90 \$ t.m. pour la mise en réserve, pour un total de 60,400,00 \$, taxes incluses pour l'ensemble du contrat.

Le paiement sera fait après une évaluation des quantités et selon le prix unitaire soumis au bordereau des prix.

Que la livraison soit faite aux heures régulières du garage et en conformité au règlement relatif aux nuisances.

## Municipalité de Morin-Heights

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements selon les conditions du devis.

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue comme David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

### **155.08.14**    **CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SEL**

---

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la fourniture de sel comme fondant:

Sel Cargill
Location Jean Miller Inc.
Sifto Canada Inc.
Sel Warwick Inc.
Lafarge North America
Mines Seleine

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes pour la livraison de 700 tonnes métrique:

Soumissionnaires	Prix (taxes inc.)
Sel Warwick Inc.	79 177,00 \$
Sifto Canada Corp.	79 492,00 \$
Mines Seleine Inc.	79 667,00 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil octroi au plus bas soumissionnaire, Sel Warwick Inc., le contrat pour la livraison de sel au garage municipal et à la demande, au prix unitaire de 98,38 \$ la tonne métrique pour environ 700 t.m., soit une dépense d'environ 79 177,00 \$, taxes incluses.

Le paiement sera fait selon les prix soumis au bordereau et les quantités réelles et aux conditions du devis.

### **156.08.14**    **ACCEPTATION PROVISOIRE DU CHEMIN DES TROIS-PIERRE**

---

Considérant que les travaux d'infrastructures décrétés par le règlement 488-2011 sont terminés;

Considérant la recommandation d'acceptation provisoire des travaux préparée par l'Équipe Laurence, Experts conseil, datée du 29 juillet 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil fait sienne de l'acceptation provisoire des travaux d'infrastructures réalisée par Les Entreprises Claude Rodrigue Inc. et autorise que la retenue statutaire soit réduite à 5%.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que les travaux d'asphaltage de la rue soient reportés au printemps 2015.

### **157.08.14**    **CONTRAT D'ASPHALTAGE 2014**

---

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public l'asphaltage de sections de rues pour un total d'environ 2,465 mètres linéaires;

Considérant que le conseil a reçu les soumissions suivantes:

Asphalte Bélanger	405 058,07 \$
Uniroc Construction	478 694,62 \$
Pavage Jérômien	510 381,21 \$
Asphalte JL Campeau	483 148,58 \$
Sintra	495 187,26 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le contrat pour l'asphaltage de sections de rues soit octroyé à Asphalte Bélanger pour la somme de 405 058,07 \$ taxes incluses.

Le paiement sera fait selon les prix soumis au bordereau et les quantités réelles et aux conditions du devis.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel, le rapport de débit hebdomadaire ainsi qu'un rapport de programme d'échantillonnage pour la rivière à Simon préparé par le Directeur du service de l'environnement et des parcs.

### **158.08.14**    **ACQUISITION - VÉHICULE TOUT TERRAIN POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU DE PISTES**

---

Considérant que le Service de l'environnement et des parcs doit renouveler sa flotte d'équipement pour l'entretien des pistes;

Considérant que la Municipalité n'a reçu aucune réponse à son appel d'offres sur invitation;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil entérine l'entente de gré à gré intervenue avec l'entreprise Goulet Moto Sports pour la fourniture d'un véhicule tout terrain HONDA TRX 500 FPEE Foreman, démonstrateur 2014 avec les équipements, chenilles, pare-brise, miroir et treuil au prix de 16 173,53 \$, taxes incluses.

Que ce Conseil affecte la somme nécessaire du Fonds de roulement qui sera remboursé en trois montants égaux en 2014, 2015 et 2016.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **159.08.14 TOPONYMIE - PARC**

---

Considérant que la famille Lackman a fait don à la Municipalité du lot 5 443 771, contenant 66 675,6 mètres carrés (16, 47 acres) situé à proximité du Mont-Bellevue pour qu'il soit intégré aux espaces verts de la Municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le parc soit nommé en l'honneur du donateur:

**'Le boisé Mollie Lackman '**  
**'Mollie Lackman Woodland'**

Que la piste qui traverse la propriété soit nommée:

**'Le sentier de Mollie'**  
**'Mollie's' Trail'**

Que ce Conseil remercie madame Mollie Lackman et monsieur Milton Lackman pour leur généreuse contribution.

### **160.08.14 GAZEBO PARC BASLER**

---

Considérant l'offre annexée à la présente, présentée par JACKSON HILL TIMBER FRAMES de construire un gazebo de 16x16 pieds afin d'abriter les pique-niquers au Parc Bellevue;

Considérant que cette construction pourra être démantelée et déplacée lors de la construction du chalet;

Considérant que le prix soumis couvre le coût des matériaux seulement et que le coût de la main d'oeuvre sera assumé par l'entreprise;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte l'offre soumise par JACKSON HILL TIMBER FRAMES et affecte pour ce faire la somme de 10 200 \$ du Fonds de parcs et terrains de jeux.

### **161.08.14 PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS**

---

Considérant que la Municipalité a adhéré au Programme Climat municipalités à l'instigation de CIMA+/ZEROCO2 a qui le mandat a été confié par la résolution 232.11.10, datée du 10 novembre 2010;

Considérant que les travaux ont été faits dans le cadre normatif du programme « climat municipalité » par Monsieur Sébastien Léonard de la firme CIMA+/ZEROCO2;

Considérant que le Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demandent le remboursement de la somme de 10 446,80 \$ soit près de la moitié de la subvention octroyée parce que les travaux ont été faits avant la date de l'acceptation de la demande d'aide financière;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que le directeur des programmes du bureau des changements climatiques confirme dans sa lettre du 2 avril 2014 que le consultant au dossier était au fait de cette exigence;

Considérant que la Municipalité confie de tels mandats spécifiques à des professionnels d'expérience afin de s'assurer que les dossiers sont menés à bien et se prémunir contre toutes problématiques que la complexité des dossiers pourraient entraîner;

Considérant que la Municipalité n'a pas à subir les conséquences de la précipitation du consultant à réaliser le dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil demande à CIMA+/ZEROCO2, le remboursement de la somme réclamé par Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

### **162.08.14 ADOPTION DU RÈGLEMENT 515-2014 QUI DÉCRÈTE LA MUNICIPALISATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DU SECTEUR SKI MORIN HEIGHTS ET LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 560 000 \$ POUR Y POURVOIR**

---

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le règlement 515-2014 soit adopté comme suit :

#### **RÈGLEMENT 515-2014 QUI DÉCRÈTE LA MUNICIPALISATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DU SECTEUR SKI MORIN HEIGHTS ET LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 560 000 \$ POUR Y POURVOIR**

Attendu que l'eau distribuée par le réseau Ski Morin Heights ne rencontre pas les normes établies par le Règlement sur la qualité de l'eau potable;

Attendu que la recherche en eau pour alimenter le secteur n'a pas été concluante;

Attendu que les citoyens desservis par le réseau de Ski Morin Heights ont demandé que la municipalité intègre le réseau privé aux infrastructures municipales lors d'une assemblée de consultation tenue 19 juin 2012;

Attendu que le coût des travaux et des frais afférents sont estimés à 1 560 000 \$;

Attendu que les travaux de raccordement du réseau du privé au réseau du Village font l'objet d'une subvention au montant de 302 500 \$ dans le cadre du programme PIQM 1.4;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Attendu que les travaux de remplacement de la conduite sur le chemin des Hauteurs font l'objet d'une subvention au montant de 189 000\$ dans le cadre du programme PIQM 1.5;

Attendu que les travaux de construction d'un réservoir et les frais afférents à l'intégration du réseau privé au réseau d'eau potable du Village font l'objet d'une entente avec l'opérateur du réseau privé LES STATIONS DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 juillet 2014 par monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire;

QU'IL SOIT DÉCRÉTÉ ET STATUÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT, à savoir:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à :

- 1.1 acquérir à titre gratuit, les servitudes et le réseau d'eau potable privé de Ski Morin Heights qui dessert les immeubles du chemin des Hauteurs, de la rue des Primeroses et Bennett ainsi que les immeubles récréo-touristique de Ski Morin Heights tel que montré au plan 29.30.06 préparé par l'Équipe Laurence, Experts-Conseil en date du 29 septembre 2010, joint comme annexe « A » du présent règlement;
- 1.2 faire les travaux de construction d'un réservoir de 350 mètres cubes pour assurer l'alimentation en pointe horaire du secteur tel que décrit dans l'entente intervenue avec LES STATIONS DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR, joint comme annexe « B » du présent règlement;
- 1.3 faire les travaux de raccordement de la rue des Primeroses, du chemin des Hauteurs et du Centre de Ski Morin Heights au réseau d'eau potable du Village tel que décrit au protocole d'entente signé avec le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire dans le cadre du Volet 1.4 du PIQM, joint comme annexe « C » du présent règlement;
- 1.4 faire les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur le chemin des Hauteurs sur une distance de 600 mètres selon les termes de la lettre de confirmation signée par le Ministre des affaires municipales, régions et de l'occupation du territoire, datée du 19 juin 2014 dans le cadre du Volet 1.5 du PIQM et le protocole d'entente à intervenir comme détaillé à l'annexe « D » du présent règlement;

selon les plans et estimés préparés par l'Équipe Laurence, Expert-Conseil, portant les numéros 29.00.19 en date du 17 mars 2014, et l'estimation détaillée incluant les frais, les taxes et les imprévus, préparée par M. Yves Desmarais, directeur général en date du 23 juin 2014, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « E » et « F ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 560 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 560 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.

## **Municipalité de Morin-Heights**

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt relatif aux travaux détaillés aux alinéa 1.3 et 1.4, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation, qui inclut notamment les immeubles desservis des rues Allen, Bennett, Primeroses, du chemin des Hauteurs et de la Station touristique de Ski Morin Heights tel que montré au plan joint comme annexe « G » du présent règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt relatif aux travaux décrété aux alinéas 1.3 et 1.4, du présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette afférente aux travaux détaillés aux alinéas 1.3 et 1.4, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt relatif aux travaux détaillés aux alinéas 1.1 et 1.2, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de la Station touristique de Ski Morin Heights – Centre de ski et Camping, une compensation un taux suffisant. Matricule 4484-66-6657.

ARTICLE 7. Le propriétaire ou occupant de qui est exigée la compensation en vertu de l'article «6» peut être exempté de cette compensation en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la compensation exigée.

Le paiement doit être effectué au plus tard 30 jours après l'envoi de la facture. Le prélèvement de la compensation exigée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

ARTICLE 8. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Tim Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois de juillet 2014 du Directeur du Service d'urbanisme.

#### **163.08.14 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 22 juillet 2014;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2014 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

#### **164.08.14 DÉROGATION MINEURE - 777, RUE MILLARD**

---

Monsieur le maire ouvre la consultation publique sur la dérogation à 20h07.

Monsieur le maire invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée.

Monsieur le maire invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 22 juillet 2014 à intervenir dans ce dossier.

Suite à l'intervention du citoyen demandant la dérogation, le conseil adopte la résolution suivante:

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la reconstruction d'une remise/garage attaché à une distance inférieure à la marge de recul latéral a été déposée et présentée;

Attendu que le garage existant est dans un état avancé de détérioration et qu'il ne répond plus aux besoins du propriétaire;

Attendu que l'implantation du garage est dérogatoire au présent règlement ainsi qu'aux règlements antérieurs et qu'il ne semble pas bénéficier de droits acquis selon la recherche photographique effectuée par les propriétaires;

Attendu que le terrain de petite dimension et très accidenté ne permet pas de construire ailleurs;

Attendu que les membres du CCU ont étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par les conseillers présents:



## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil approuve la dérogation à l'effet de réduire la marge de recul latérale gauche de 4,5 mètres à 1,23 mètres pour le garage/remise attaché seulement, le tout tel qu'indiqué au plan de propriété de l'arpenteur Roch Labelle, minutes 12 487.

L'assemblée est levée à 20h13.

**AM. 05.08.14** AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT 516-2014 QUI MODIFIE LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 ET LE  
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 417 CONCERNANT  
LES NORMES D'IMPLANTATION AINSI QUE LES  
NORMES DE LOTISSEMENT DE LA ZONE 31

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Dutil avec dispense de lecture que le règlement 516-2014 qui modifie le règlement de zonage 416 et le règlement de lotissement 417 concernant les normes d'implantation ainsi que les normes de lotissement de la zone 31 sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

**165.08.14** ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 516-2014  
QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 ET LE  
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 417 CONCERNANT LES  
NORMES D'IMPLANTATION AINSI QUE LES NORMES  
DE LOTISSEMENT DE LA ZONE 31

---

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensée d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le 1er projet de règlement 516-2014 soit adopté comme suit :

1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 516-2014  
QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 416 ET LE RÈGLEMENT  
DE LOTISSEMENT 417 CONCERNANT LES NORMES  
D'IMPLANTATION AINSI QUE LES NORMES DE LOTISSEMENT  
DE LA ZONE 31

ATTENDU Que la Municipalité a adopté son règlement de zonage 416, entrée en vigueur le 29 août 2007;

ATTENDU Que la municipalité a reçue une demande à l'effet de modifier les normes d'implantation et les normes particulières stipulées à la grille des spécifications du règlement de zonage 416 ainsi que les normes de lotissement stipulées à la grille des spécifications du règlement de lotissement pour la zone numéro 31;

ATTENDU Que les normes de la zone 31 avaient été créées à la demande du promoteur immobilier propriétaire de l'ensemble des lots lors de la refonte réglementaire en 2007;

ATTENDU Que ces normes plus exigeantes ne cadrent plus avec la vision de redéveloppement des nouveaux propriétaires, qui souhaitent revenir aux normes d'implantation et de lotissement applicables à l'ensemble des zones à vocation résidentielle de la municipalité;

## **Municipalité de Morin-Heights**

ATTENDU Que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le premier projet de règlement et recommande au Conseil son adoption selon la résolution xxxx;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 13 août 2014 par Monsieur le Conseiller Jean Dutil avec dispense de lecture;

ATTENDU Que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 13 août 2014 ;

ATTENDU Qu'une assemblée de consultation a été tenue le xxxx 2014;

ATTENDU Que le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance xxxx 2014;

ATTENDU Que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaires;

ATTENDU Que ce règlement a été soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter;

### **EN CONSÉQUENCE, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT:**

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2**

La grille des spécifications de la zone 31 publiée à l'annexe 1 du règlement de zonage 416 est remplacée par la grille des spécifications en annexe du présent règlement afin que les normes d'implantation relatives aux dimensions du bâtiment, aux marges de recul et aux normes particulières régissant les hauteurs soient modifiées.

#### **Article 3**

La grille des spécifications de la zone 31 publiée à l'annexe 1 du règlement de lotissement 417 est remplacée par la grille des spécifications en annexe du présent règlement afin que les normes de lotissement relatives aux superficies et dimensions des lots soient modifiées.

#### **Article 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Tim Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général

### **RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, du rapport mensuel pour le mois de juillet 2014 de la Directrice du service des Loisirs et de la culture ainsi que la liste de dépenses.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **166.08.14    AUTORISATION DE L'ACTIVITÉ « DÉCOUVERTES VINS ET BIÈRES » DU 23 AOÛT**

---

Considérant que le conseil a pris connaissance du programme de la nouvelle activité 'Découvertes vins et bières' qui aura lieu samedi, le 23 août;

Il est proposé madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil inclut cette activité à son programme de l'été 2014 et que les assureurs en soient informés.

### **167.08.14    FÉLICITATIONS ARTS MORIN-HEIGHTS**

---

Il est unanimement résolu que ce Conseil félicite Arts Morin-Heights à l'occasion du 31<sup>ème</sup> anniversaire de la tenue de leur exposition estivale.

### **168.08.14    FÉLICITATIONS COLLECTE DE SANG HÉMA-QUÉBEC**

---

Considérant que la 10<sup>ème</sup> édition de la Collecte de sang de Morin-Heights a eu lieu lundi, le 11 août dernier;

Considérant que 70 donneurs ont répondu à l'appel et le travail réalisé par les bénévoles au cours de cette journée;

Il est unanimement résolu que ce Conseil remercie les donneurs, les bénévoles, Madame la conseillère Mona Wood ainsi que la Paroisse Sainte-Eugène pour leur contribution à la 10<sup>ème</sup> Collecte de sang de Morin-Heights.

### **169.08.14    DÉLÉGATION DE MORIN-HEIGHTS AUX JEUX DU QUÉBEC**

---

Il est unanimement résolu:

Que ce Conseil félicite la délégation des Laurentides aux 49<sup>è</sup> jeux du Québec et plus particulièrement, les trois athlètes de Morin-Heights qui se sont distingués:

Charles Balthazar et William Baron / Vélo de montagne  
Madison Le Gallee / Canot - Kayak k1 et k2.

### **170.08.14    REMERCIEMENTS AUX COMMERCES DE MORIN-HEIGHTS**

---

Il est unanimement résolu:

Que ce Conseil souligner le support incontesté d'entreprises de chez nous qui appuient sans relâche les activités organisées pour notre communauté par le Service des loisirs et de la culture:

Le supermarché IGA de Morin-Heights et ses propriétaires Pierre Desmanches et François Soucy, l'équipe de Mike Tott du Gourmet du Village et du Resto-bar La Grange, Ski Morin-Heights (MSSI) et son équipe dirigée par Pierre Charest et Johanne Roy de la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Ces entreprises sont des partenaires essentiels pour la réalisation d'événements municipaux tels la journée de pêche des enfants, les sorties des aînés, les Journées de la culture, le Loppet Viking, la fête du Canada, etc.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

### **171.08.14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que cette session soit levée à 20h30.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général

4 personnes ont assisté à l'assemblée.